

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 316

présenté par
M. Pont

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« du bénéfice des aménagements demandes »

les mots :

« de son aménagement demandé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.